Envoyé en préfecture le 23/01/2023
Reçu en préfecture le 23/01/2023
Publié le
ID : 003-210302980-20230123-DEDC202303-AU

- République Française -

VILLE de VARENNES-sur-ALLIER

Extrait du registre des décisions du Maire :

23 JAN 2023

DEC202303
FINANCES ;

Objet : Emprunt Budget général de la commune

Le MAIRE de Varennes-sur-Allier,

VU le Code général des collectivités territoriales art. L. 2122-22, alinea 3 ;

VU la délibération du Conseil municipal n° 2020260509 en date du 26 mai 2020 autorisant le Maire à procéder, dans la limite d'un montant annuel d'un million d'euros, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

CONSIDERANT que le Conseil municipal a inscrit un emprunt de 741 550 € pour l'équilibre du budget 2022 ;

CONSIDERANT qu'un financement de 600 000 € a été recherché et que les conditions les plus favorables sont celles du Crédit Agricole selon les conditions suivantes :

Durée : 15 ans
Taux d'intérêt annuel : 3.1400 % l'an fixe
Echéances d'amortissement et d'intérêt : périodicité trimestrielle
Mode d'amortissement : amortissement constant
Versement de fonds : à la demande de l'emprunteur, jusqu'au 1e mars 2023
Remboursement anticipé : autorisé à tout moment pour tout ou partie du montant du capital dû, sans pouvoir être inférieur à 10 % du montant initial du prêt (sauf s'il s'agit de son solde) et moyennant le paiement d'indemnités
Frais de dossier : 480 €.

DECIDE d'accepter et de signer, au nom de la commune, le contrat correspondant.

PUBLICATION au R.A.A.

Roger LITAUDON

MAIRIE DE VARENNES-SUR-ALLIER (ALLIER)